

de les approfondir, de les débattre sous le vrai jour de l'utilité locale mise en balance avec l'utilité générale, de les résoudre à la satisfaction des administrés et selon le vœu de la justice? Ce sont les députations provinciales.

— Nous nous empressons de publier une découverte qui attirera vivement l'attention de ceux qu'intéressent les progrès de l'industrie :

Un tanneur de Berncastel, sur la Moselle, nommé Jean Rapedius, vient de trouver une nouvelle espèce de tan propre à la confection des cuirs. La matière dont il se sert est la plante connue sous le nom de Myrtille, *Vaccinium Myrtilus* (Linné). On la recueille au printemps, de préférence, parce que dans cette saison elle se dessèche plus facilement et se prête mieux à la mouture. Trois livres et demie de ce tan suffisent pour fabriquer une livre de cuir, tandis qu'il faut six livres de tan de chêne pour produire la même quantité de cuir. Par ce nouveau procédé, les tanneurs peuvent gagner quatre mois sur le tems nécessaire pour la fabrication des cuirs forts.

La commission nommée à Trèves pour examiner le cuir qui en est résulté, a constaté que jamais on n'en avait vu d'aussi bon; que chaque paire de souliers pourrait durer deux mois de plus qu'avec du cuir ordinaire; que la peau du col, qui se prête difficilement à la main-d'œuvre, devient forte et élastique comme celle des autres parties.

La myrtille ne doit pas être arrachée, mais coupée avec une serpe, afin d'obtenir la reproduction de la plante les années suivantes. Quand elle est coupée, l'humidité ne peut plus la détériorer, tandis que l'écorce de chêne, une fois mouillée, perd dix pour cent de sa valeur. On laisse sécher la myrtille sur place et on la conduit de là au moulin. Un gros charriot chargé de cette matière séchée, ne revient pas à plus de 1 fl. 50 c. pour la main-d'œuvre.

L'invention de ce procédé appartient incontestablement à l'individu que nous avons nommé plus haut. Si quelqu'autre tentait de lui en enlever l'honneur, l'imposture serait confondue de la manière la plus authentique. Le sieur Mathias Bastien, marchand de vins, à Berncastel, se dispose à entreprendre la fourniture de myrtille aux tanneurs du Grand-Duché. Ceux qui voudront faire l'épreuve du procédé peuvent s'adresser, en toute confiance, à lui; il en fera l'expédition en telle quantité que l'on désirerait, et à très-bas prix.

Le gouvernement prussien est attentif aux succès de cette découverte, et son auteur ne manquera pas d'être récompensé avec magnificence par S. M. le roi de Prusse.

— Le sultan vient de donner des ordres pour qu'une assemblée des notables de l'empire soit réunie à Constantinople dans le plus court délai possible. Chaque grande ville doit envoyer deux députés, chaque petite ville ou bourg en enverra un. Ces députés seront choisis parmi les *Ayandès*, c'est-à-dire parmi les plus riches propriétaires fonciers. Dans les villes, le *minimum* de la valeur des propriétés pour faire partie de la classe des éligibles, est fixé à 500,000 piastres, dans les bourgs à 100,000.

Il n'existe pas d'exemple dans les annales de la Turquie qu'une telle assemblée ait été convoquée, et si les affaires politiques n'entraient pas cette marche nouvelle, on doit espérer qu'elle conduira en peu de tems à d'importants changemens dans l'organisation intérieure de l'empire ottoman.

— Le collège philosophique de Louvain, quoiqu'on en dise, continue de prospérer. Nous sommes persuadés que ceux qui condamnent cette institution l'approuveraient hautement, s'ils l'avaient seulement visitée. Une simple visite suffirait pour les convaincre de l'esprit essentiellement religieux qui préside au régime de cette maison et qui en dirige les études. Ce collège n'est rien moins qu'un séminaire. L'enseignement théologique en est entièrement écarté. Les élèves y suivent les cours qu'on doit fréquenter pour obtenir le grade de candidat en lettres, grade qu'on exigeait aussi autrefois de ceux qui se destinaient à entrer dans les ordres. Si l'on avait ordonné que tous les jeunes gens sans exception prissent leurs premiers degrés dans les universités, on n'aurait eu rien à dire. En les réunissant dans un établissement particulier, on a voulu donner à leur éducation une tendance plus catholique et qu'on n'aurait point peut-être espérée dans des écoles fréquentées par des individus de tous les cultes, et où, par conséquent, les professeurs doivent s'abstenir de décider entre l'une ou l'autre église. C'était servir le catholicisme. Il n'est point dans son esprit d'être ingrat.

— Dans la nuit du 22 au 23, un incendie a éclaté à Echternach, dans la maison d'un journalier, a détruit huit maisons

avec les meubles et fourrages qu'elles contenaient. La perte est évaluée approximativement à 2000 fl. C'est la fille du journalier qui a mis imprudemment le feu à un tas de chanvre en passant dans une chambre avec une lampe.

— Pourquoi l'huile filtrée cesse-t-elle d'être combustible?

Un homme de la campagne qui laisse brûler une lampe pendant la nuit, avait usé sa provision d'huile au point de ne plus avoir que la partie trouble au fond de sa cruche; craignant que cette huile ne brûlât mal, il s'avisait de la faire filtrer au travers d'un morceau de flanelle. A merveille! voilà l'huile claire et transparente; mais devenue quinquante en même tems, elle s'obstine à ne plus brûler en aucune manière. Dix fois notre campagnard alluma le bout de la mèche et dix fois la flamme s'éteignit après deux minutes. On demande la cause de ce phénomène bizarre?

(Extrait de *l'Alg. handels-blad.*)

— Le grand duc de Bade vient d'ordonner dans ses états la réduction des frais de port pour les livres, journaux, gravures et cartes géographiques.

— On trouve dans un journal allemand la supputation du nombre d'étudiants dans les six universités prussiennes, d'où il appert que ce nombre s'est doublé depuis dix ans. « Afin d'empêcher l'accroissement continu de ce nombre, dit le journal, on a exigé de la part des jeunes gens, plusieurs connaissances qui ne s'acquièrent qu'avec la plus grande difficulté par des personnes de moyenne capacité; mais cela n'a remédié en rien à la chose. On prétend que la grande indulgence des personnes chargées de s'enquérir des qualités requises, contribue à cette augmentation. »

(*Staats courant.*)

#### SUPPLÉMENT AU CHAPITRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS PRODUITS PAR DE PETITES CAUSES.

*Des voyageurs qui se rendent à l'hôtel des Pays-Bas, venant de Diekirch, sont la cause que M. Wirtgen établit un service sur cette route.*

Ce sera sans doute avec étonnement qu'en parcourant la feuille de Luxembourg, du 26 du courant, le public aura pu lire à l'occasion de l'annonce d'une voiture que M. Wirtgen se propose de faire marcher sur la route de Diekirch, ce singulier membre de phrase: ce service aura lieu *alternativement* avec le sieur J. P. Elter, lequel l'a obligé à monter ledit établissement à cause qu'on conduisait les voyageurs venant de Diekirch pour Metz, chez son concurrent, hôtel des Pays-Bas.

Cette assertion est inexacte. Par quelle étrange aberration d'esprit le sieur Wirtgen prétendrait-il me rendre responsable de la direction que suivront des voyageurs venant de Diekirch pour aller à Metz; sur un prétexte aussi frivole, y a-t-il pour lui obligation d'établir une concurrence, s'ils n'ont pas fait choix de sa voiture? C'est au public, juge impartial, à décider cette importante question. Il pourra du moins apprécier la déclaration tout-à-fait naïve de mon futur concurrent, et prendre en considération que ce n'est pas le désir de lui être utile qui a dirigé M. Wirtgen, mais qu'ils sont redevables de cet établissement à ces innocens voyageurs qui, assurément, ne se doutaient guère du service essentiel qu'ils rendaient à la société.

Des raisons moins dérisoires n'auraient-elles pas déterminé le sieur Wirtgen? Peut-être sa mémoire l'a-t-elle mal servi? Il suffira de le remettre sur la voie pour qu'il se rappelle les vraies causes de cette entreprise.

M. Wirtgen aurait-il perdu le souvenir de plusieurs propositions qu'il m'aurait faites, à diverses reprises, tendant à entrer en arrangement avec lui, et à faire supporter les frais de l'accommodement au public, par l'augmentation des places? Aurait-il oublié que trouvant le bénéfice trop mince, il me proposait de sacrifier mon associé à ses vues désintéressées? Aurait-il enfin oublié sa dernière proposition, qui est comme le couronnement de toutes les autres, et qui met suffisamment à découvert ses véritables intentions.

Louis 18, à son avènement au trône, voulant s'approprier le règne de Bonaparte, datait l'année 1814 de la 24<sup>e</sup> année de son règne; plus modestement le nouvel entrepreneur de diligences sur Diekirch n'a pas craint de me proposer de se départir de toutes prétentions sur cette route, si je consentais à ce que la voiture qui fait présentement ce service portât son nom! Il n'eût plus manqué que quelques armoiries au-dessus de cette inscription, pour lui donner une légère teinte de féodalité et démontrer clairement que dans toute l'étendue du Grand-Duché,